

Mouvement intra départemental 2020

Document d'aide

Si vous avez des questions, contactez-nous à
78@se-unsa.org

se-unsa.org

Mon mouvement

***je m'en
occupe !***



Le + adhérent : RDV téléphonique sur demande et suivi du dossier.

J'adhère au SE-Unsa [ici](#)

1. Qu'est-ce que le mouvement intra ?

Il concerne **l'affectation de tous les postes du département.**

Nous vous conseillons de lire la circulaire attentivement. C'est une circulaire académique (nouveau de cette année) et toutes les annexes sont départementales :

- le [préambule](#) donne les informations générales
- les annexes 1 à 3 énoncent [les règles du mouvement](#)
- les [annexes A à N](#) : ce sont les formulaires à compléter selon votre situation ; les indications géographiques (ex : pôle de remplacement) ou les spécificités (ex : école à 4,5 jours)

2. Participation au mouvement intra

➤ Trouver le serveur Mouvement 1 degré

La saisie des vœux se fera grâce au serveur Mouvement 1D. Pour le trouver :

- Cliquez sur [iprof Versailles](#)
- Connectez-vous avec vos identifiants :



- Cliquez sur l'onglet [Les services](#), puis sur le serveur [SIAM](#).

I-Prof - Votre assistant Carrière

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- Utilisez **SIAM** pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et psychologue du second degré).
- Le service des demandes de promotion de grade n'est pas encore ouvert
OU
Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer aux campagnes d'avancement :
 - Hors Classe des professeurs des écoles.
 - Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
 - Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
- Le service SIAP n'est pas accessible pour saisir vos demandes de promotion de corps.
- Utilisez [SIAE](#) pour gérer vos rendez-vous de carrière
- [Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carrière](#)
- [Candidater pour l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des personnels de direction et au corps des Inspecteurs de l'Éducation Nationale](#)
- Utilisez [SIAC](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recrutement externes et internes, du premier degré et du second degré, du public et du privé).
- Utilisez [GAIA](#) pour consulter le plan académique de formation et le calendrier des formations.
- Utilisez [SIAD](#) pour vous informer sur le détachement.

- Il vous faudra ensuite confirmer votre adresse mail.

➤ Utiliser le serveur Mouvement 1 degré

Le serveur ouvrira le 27 avril. Connectez-vous dès l'ouverture afin de vous familiariser avec l'outil. A tout moment (jusqu'au 11 mai), **vous pouvez modifier vos choix**. Vous pouvez donc faire des recherches, entrer des vœux pour essayer, regarder comment sont présentés les postes...

Accueil du serveur : lors de la 1^{ère} connexion, il faudra [Créer votre demande de mutation](#)

Mouvement 1D

Mouvement intra départemental
Demande de mutation

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Résultat de la demande de mutation

Consulter la circulaire départementale

Fiche de synthèse

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui le composent

Avant de formuler des vœux quels qu'ils soient, vous devez créer votre demande de mutation.


Votre demande

Vous n'avez pas encore créé votre demande de mutation

[Créer ma demande de mutation](#)

Une fois votre demande créée, vous aurez un écran comme ci-dessous (selon votre cas) :

cas 1 : les enseignants à mobilité obligatoire

Mouvement ID 

Mouvement intra départemental
Ajouter un vœu

Voire demande a été créée.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui le composent.

Vous êtes un participant obligatoire au mouvement. A ce titre :

- Votre demande de mutation doit comporter au minimum un vœu large.
- Vous ne pouvez formuler des vœux que lorsque vous avez formulé au moins un vœu large.
- Une fois un premier vœu large formulé, vous ne pouvez vider entièrement votre liste de vœux larges.

Ainsi, si celle-ci ne contient plus qu'un seul vœu large, vous ne pouvez pas supprimer ce dernier mais seulement le modifier.

Malgré ces contraintes, vos vœux seront étudiés avant le(s) vœu(x) large(s) que vous formulerez.

Vœux

Rang	Numéro de poste	Libellé de poste	Type de poste	Quotité	Entier/Fractionné	Actions
Vous n'avez saisi aucun vœu						

Vous ne pouvez formuler un vœu tant que vous n'avez pas formulé au moins un vœu large.

Vœux larges

Rang	Zone infra-départementale	Regroupement de MUG	Actions
Vous n'avez saisi aucun vœu large			

Export

cas 2 : les enseignants dont la mobilité est facultative

Mouvement intra départemental

Ajouter un vœu

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Résultat de la demande de mutation

Consulter la circulaire départementale

Fiche de synthèse

Votre demande a été créée.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui le composent.

Vous êtes un participant obligatoire au mouvement. A ce titre :

- Votre demande de mutation doit comporter au minimum un vœu large.
- Vous ne pouvez formuler des vœux que lorsque vous avez formulé au moins un vœu large.
- Une fois un premier vœu large formulé, vous ne pouvez vider entièrement votre liste de vœux larges.

Ainsi, si celle-ci ne contient plus qu'un seul vœu large, vous ne pouvez pas supprimer ce dernier mais seulement le modifier.

Malgré ces contraintes, vos vœux seront étudiés avant le(s) vœu(x) large(s) que vous formulerez.

Vœux

	Rang	Numéro de poste	Libellé de poste	Type de poste	Quotité	Entier/Fractionné	Actions
Vous n'avez saisi aucun vœu							

Ajouter un vœu

Vous ne pouvez formuler un vœu tant que vous n'avez pas formulé au moins un vœu large.

Supprimer la sélection

Export

Exporter le récapitulatif de mes vœux au format PDF

3. Les types de vœux

cas 1 : les enseignants à mobilité obligatoire

Vous aurez 2 types de vœux à formuler **sur deux écrans différents** : [voir Annexe B](#)

- **30 vœux** maximum : précis (poste classe/école) / commune / secteur
Ces vœux concernent **tous les personnels participant** au mouvement.

- **2 vœux larges** minimum (obligatoires donc à remplir sur un 1^{er} écran)
Ces vœux ne concernent **que les personnels dans l'obligation de participer**.

vœu large = 1 nature de poste (aussi appelée MUG) + 1 zone infra départementale

Les MUG/Natures de postes sont :

- Enseignant.e (adjoint.e élémentaire, adjoint.e maternelle, TRS = titulaire secteur)
- ASH
- Titulaire remplaçant.e (TR)

Pour visualiser les 6 zones infra-départementales : [Annexe N : carte des zones infra départementales](#)


cas 2 : les enseignants dont la mobilité est facultative

Vous n'avez qu'un type de vœux à formuler **sur un seul écran**: [voir Annexe B](#)

- **30 vœux** maximum : précis (poste classe/école) / commune / secteur

4. La saisie d'un vœu classique

Rechercher un poste :

Mouvement ID 

Mouvement intra départemental
Recherche des postes au mouvement

Dossier	Recherche des postes au mouvement	
Postes mis au mouvement	Type de poste	Tous les postes ▼
Demande de mutation	Type de vœu	Etablissement ▼
Résultat de la demande de mutation	Nature de support	Tous types de nature de supports ▼
Consulter la circulaire départementale	Spécialité	Toutes les spécialités ▼
Fiche de synthèse	<input type="button" value="Rechercher"/>	

Ajouter un vœu :

Mouvement ID 

Mouvement intra départemental
Ajouter un vœu

Dossier	Vous avez selectionné le poste suivant :	
Postes mis au mouvement	N° de poste	5625
Demande de mutation	Type de poste	E
Résultat de la demande de mutation	Libellé du postre	Ecole Elémentaire Publique XXX
Consulter la circulaire départementale	Nature	Remplacement YYY
Fiche de synthèse	Spécialité	Sans spécialité
	Quotité	100%
	Poste entier ou fractionné	Entier
	Nombre de postes vacants	0
	Nombre de postes susceptibles d'être vacants	1

5. Fonctionnement de l'algorithme

cas 1 : les enseignants à mobilité obligatoire

Vos **30 vœux** sont traités par l'algorithme **en premier**.

Si vous obtenez un poste parmi ces choix, c'est à **TITRE DEFINITIF**.

*Exception : un poste qui nécessite une certification (CAPPEI, CAFIPEMF...), vous l'obtenez à **titre provisoire***

Si vous n'obtenez rien, l'algorithme va alors traiter vos **vœux larges**.

Si vous obtenez un poste parmi ces choix, c'est à **TITRE DEFINITIF**.

Si vous n'obtenez toujours rien, l'algorithme va chercher dans **les postes restés vacants**. Vous allez alors obtenir un vœu non-formulé : le poste qui vous est attribué est à **TITRE PROVISoire**.

cas 2 : les enseignants dont la mobilité est facultative

Vos **vœux** sont traités par l'algorithme.

Soit vous n'obtenez rien, soit vous obtenez un poste parmi ces choix à **TITRE DEFINITIF**.

6. Les bonifications

1) Mesure de carte scolaire :

enseignant.e privé.e de son poste par fermeture de classe/école ou suppression de service (annexe D)

Détails des points [pages 6 et 7](#)

2) Mutation au titre du handicap :

(sur appui d'un dossier transmis au médecin de prévention **avant le 30 mars dernier**) retrouver tous les documents [ici](#)

- enseignant.e Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi : **150 points**
- vœux validés par le DASEN sur avis du médecin de prévention : **600 points** (si enseignant.e BOE) **ou 750 points** pour conjoint et enfant

Lors de la saisie des vœux, **il faudra mettre OUI ou NON** à la demande de bonification au titre du handicap.

3) Exercice en quartiers urbains difficiles

Pour déclencher la bonification → **5 ans de services continus dont l'année en cours (à titre définitif ou réaffectation par mesure de carte scolaire)**

- Quartier Politique le la Ville : **200 points automatiques**
ATTENTION pour les enseignant.e.s qui intègrent les Yvelines : pensez à remplir l'annexe D !
- REP/REP+ : **150 points automatiques**

4) Zone rencontrant des difficultés de recrutement : **100 points sur le vœu 1** (+ annexe D)

- maintien en éducation prioritaire
ou - candidat à un poste en éducation prioritaire
ou - maintien sur un poste spécialisé (ASH)
ou - candidat à un poste en ASH

- 5) **Rapprochement de conjoint** : 20 points sur tous les vœux de la commune de résidence professionnelle du conjoint, s'ils sont bien consécutifs (voir annexe D et annexe J)
- 6) **Autorité parentale conjointe** : 20 points sur tous les vœux de la commune de résidence de l'enfant, s'ils sont bien consécutifs (voir annexe D et annexe J)
- 7) **Situation de parent isolé** : 20 points sur tous les vœux de la commune de résidence de l'enfant, s'ils sont bien consécutifs (voir annexe D et annexe J)
- 8) **Expérience – Parcours professionnel et stabilité dans le poste** :
Détails des points [page 11](#)
- 9) **Caractère répété de la demande et son ancienneté** : 5 points par an sur le **même vœu 1** que l'année précédente
- 10) **Élément de barème hors priorités légales** :
Majoration pour enfant à charge (de moins de 18 ans) : 1 point par enfant (jusqu'à 4 enfants)
Cas de familles recomposées : les enfants pris en compte sont ceux **apparaissant sur votre attestation de la CAF**.
1 point par enfant à naître avant le 01/09/2020 (avec envoi de justificatif)
- 11) **Priorité pour situation de réintégration suite à détachement, congé parental et congé de longue durée** :
traitement manuel (annexe D)

Si rien n'est précisé, vous déclenchez votre bonification **sur le vœu que vous souhaitez**.

Attention aux vœux consécutifs, c'est-à-dire directement à la suite les uns des autres.

7. Les types de postes

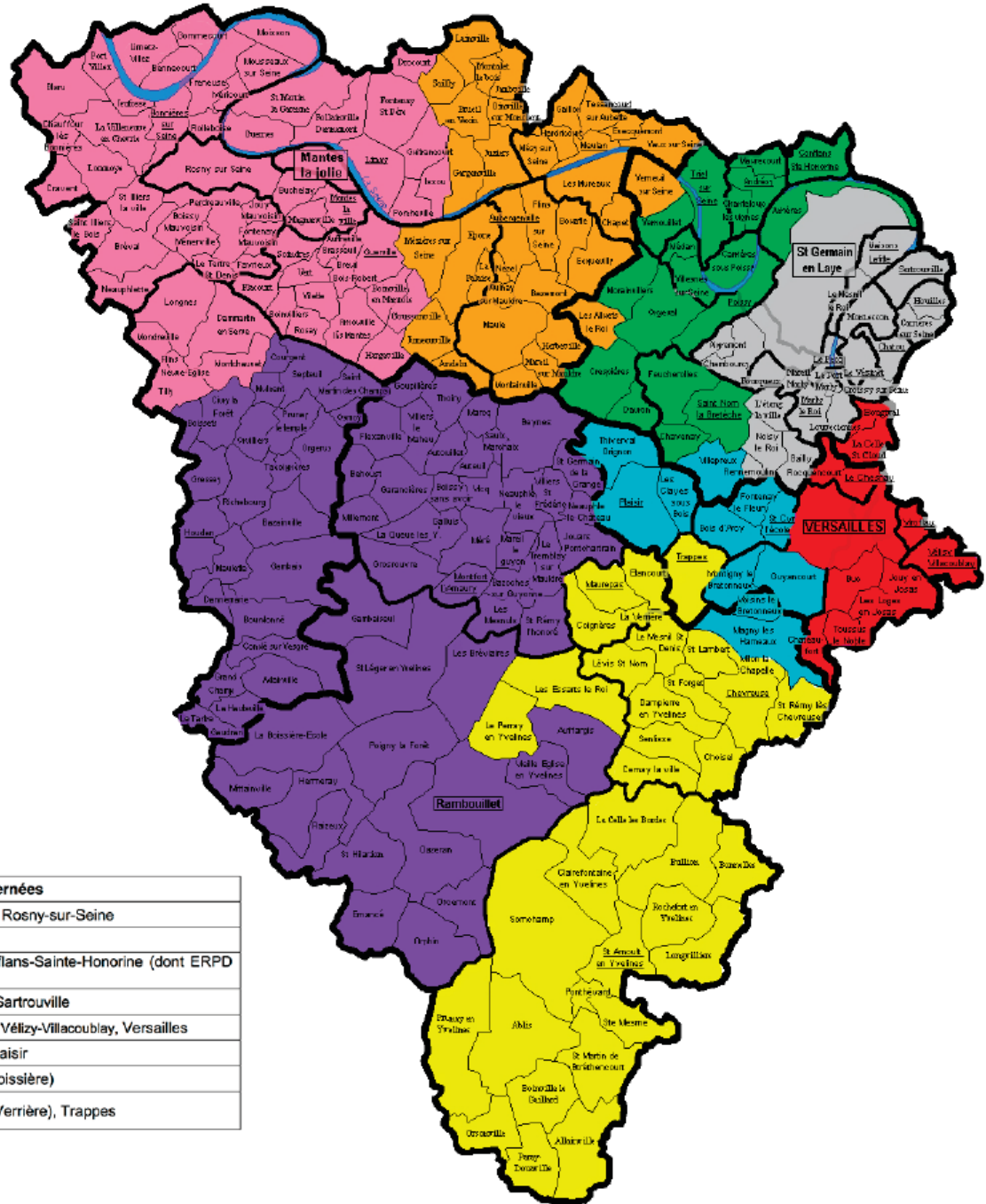
- Adjoint.e élémentaire / adjoint.e maternelle (codé pré-élémentaire)
- Titulaire remplaçant.e (TR) : rattaché à une école mais couvrant un pôle de remplacement dont voici la [carte](#)
- Maître formateur
- Postes fléchés allemand
- TRS (titulaire secteur) codifié TS dans le serveur = poste fractionné (classes définies chaque jour pour l'année) ; rattaché à une circonscription
- Directeur.trice d'école

➤ Les postes nécessitant l'avis de l'IEN de la circonscription d'accueil concernée

- UPS (Unités Pédagogiques Spécifiques) : scolarisation des élèves de familles itinérantes / UPE2A (Unités Pédagogiques pour les Elèves Allophones Arrivant) : élèves arrivant en France sans maîtrise de la langue française [annexe G à compléter](#)
- Educateur.trice en ERPD [annexe G à compléter](#) (*à distinguer des postes d'enseignants qui font partie des vœux simples à formuler*)
- Postes classes fonctionnant avec des sujétions spéciales (horaires aménagés...) [annexe H à compléter](#)
- Postes classes du lycée international de Saint Germain en Laye [annexe H à compléter](#)
- Postes relevant de l'ASH (priorité aux enseignants titulaires d'une certification CAPPEI) : consulter l'[annexe I](#)

8. Stratégie à adopter

- Ne pas attendre le dernier moment pour saisir vos vœux. Vous pouvez tout modifier à tout moment.
- **Formuler 30 vœux** en commençant par des vœux précis d'écoles puis en élargissant avec des vœux de communes et de secteurs.
- **Définir votre priorité :**
 - Être au plus près : demander tous types de postes sur une zone plus limitée
 - Avoir un poste ciblé : demander un type de poste sur une zone de plus en plus vaste
- Ne pas s'empêcher de tenter : tout poste est susceptible d'être vacant.
- **Ne pas demander un poste que vous ne souhaitez pas avoir !** Si vous l'avez demandé, vous l'aurez à titre définitif. Si vous ne l'avez pas demandé, au moins ce sera à titre provisoire pour l'année.
- Hiérarchiser les vœux : demander en 1^{er} ce que vous souhaitez obtenir en 1^{er} .
- Terminer par des vœux géographiques (de secteurs) pour élargir les possibilités.
Vous trouverez la carte des secteurs sur la page suivante.



Nom du secteur	Circonscriptions concernées
Secteur Mantes-la-Jolie	Mantes-la-Jolie 1, Mantes-la-Jolie 2, Mantes-la-Ville, Rosny-sur-Seine
Secteur Les Mureaux	Aubergenville, Meulan, Les Mureaux
Secteur Chanteloup	Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine (dont ERPD commune de Conflans), Poissy
Secteur Saint-Germain	Chatou, Le Pecq-Marly, Le Vésinet, Saint Germain, Sartrouville
Secteur Versailles	La Celle-St-Cloud Tice, Le Chesnay préélémentaire, Vélizy-Villacoublay, Versailles
Secteur Plaisir	Bois d'Arcy, Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir
Secteur Rambouillet	Beynes, Rambouillet (dont ERPD commune de La Boissière)
Secteur Chevreuse	Chevreuse, Élancourt (dont ERPD commune de La Verrière), Trappes

9. Le calendrier

09 avril 2020	Date limite des demandes de réintégrations après CLD, détachement, disponibilité et congé parental.
27 avril 2020	Ouverture du serveur MVT1D
30 avril 2020	Date limite de retour de l'avis de réintégration après CLD du comité médical
7 mai 2020	Date limite d'envoi au service DP3 mouvement : <ul style="list-style-type: none">- des formulaires relatifs aux bonifications ;- des formulaires relatifs aux candidatures sur postes particuliers portant avis de l'IEN ;- des justificatifs (déclaration de grossesse) pour bonification enfant à naître.
11 mai 2020	Fermeture du serveur MVT1D à 12 heures
	Envoi du 1 ^{er} accusé de réception de saisie des vœux, sans les éléments de calcul du barème. (cf. annexe C libellés des codes informatiques) dans MVT1D
20 mai 2020	Envoi du 2 ^{ème} accusé de réception de saisie des vœux avec les éléments de calcul du barème dans MVT1D
20 mai 2020 03 juin 2020 12h	Date limite de retour de l'accusé de réception, dûment daté et signé, si et seulement si contestation ou demande d'annulation de participation. = rien à faire si vous êtes d'accord
8 juin 2020	Envoi du 3 ^{ème} accusé de réception intégrant le calcul du barème définitif dans MVT1D
15 juin 2020	Diffusion des résultats du mouvement départemental 2020 dans MVT1D